



SPEECH • DISCOURS • DISCURSO • خطابات

Discours d'ouverture

par

Mme Mireille BALLESTRAZZI

Présidente d'INTERPOL

**42ème Conférence Régionale Européenne  
de l'O.I.P.C.-INTERPOL**

14 mai 2013

Budapest, HONGRIE

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,  
Monsieur le Directeur Général de la Police de Hongrie,  
Madame et Messieurs les membres du Comité Exécutif,  
Mesdames et Messieurs les Chefs de Police,  
Mesdames et Messieurs les Chefs de Bureaux Centraux Nationaux d'INTERPOL,  
Distingués invités, représentants d'organisations internationales et observateurs,  
Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat Général,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis très honorée d'ouvrir cette 42ème Conférence Régionale Européenne, et ravie de le faire ici, à Budapest.

Je tiens à commencer par vous remercier pour votre présence. Les forces de police de 50 pays membres sont représentées aujourd'hui, preuve de l'intérêt que vous portez à l'Organisation, aux valeurs qu'elle promeut et aux activités communes qu'elle développe.

Au fil des années, la Conférence Régionale Européenne s'est imposée comme un modèle du genre. Sa fréquence, conjuguée à des taux de participation très élevés, démontre l'importance des échanges qui s'y produisent. Parce qu'il s'agit bien d'enrichir nos parcours individuels d'enseignements collectifs, la possibilité de mettre en commun expériences nationales et actions régionales ouvre de nouvelles perspectives et appelle de nouveaux succès.

Je souhaite également profiter de l'occasion qui m'est donnée pour adresser mes plus vifs remerciements aux autorités hongroises, pour l'organisation de cette conférence qui demande un gros investissement.

Major Général PAPP, je vous remercie pour l'accueil qui nous a été réservé, un accueil à la hauteur de la contribution de votre pays et de la police hongroise aux activités de l'Organisation.

La Hongrie fait partie des tout premiers membres de l'Organisation, soit vingt pays, majoritairement européens, à l'origine de la création de la Commission internationale de police criminelle en septembre 1923.

Depuis, l'Organisation s'est développée et a connu depuis 12 ans un renforcement de son rôle et de sa dimension considérables.

Aujourd'hui, l'Organisation INTERPOL, forte de ses 190 pays membres, doit consolider ses nombreux acquis tout en développant de nouvelles stratégies pour faire face aux nouvelles menaces, et pour se construire dans un contexte économique plus exigeant et plus complexe.

Les forces de police dans ce 21<sup>ème</sup> siècle doivent faire face à de nouveaux défis.

Les Technologies de l'Information et de la Communication apportent de nouveaux challenges. Leur accès et leur sophistication croissante offrent aux professionnels du crime comme aux néophytes de nouvelles perspectives.

Au-delà de la « modernisation » des formes de criminalité traditionnelles, c'est aussi à l'avènement de nouvelles formes de criminalité que l'on assiste. Je pense évidemment à ce que l'on regroupe aujourd'hui sous le terme de cybercriminalité et qui prendra, demain, la forme de défis inédits.

Le coût de la cybercriminalité est estimé à près de 90 milliards d'euro en 2012. La dématérialisation des moyens de paiements mais aussi des documents et des services, l'instantanéité des flux, leur manque de traçabilité, l'absence de frontières physiques ou encore l'anonymat que les Technologies de l'Information et de la Communication procurent, constituent autant d'opportunités nouvelles pour la criminalité organisée.

Je pense également à l'essor des monnaies électroniques décentralisées, dont la plus connue d'entre elles : le « bitcoin ». Ces monnaies certes virtuelles peuvent être utilisées de manière réputée intracçable, dans le cadre d'un système de paiement décentralisé et totalement anonyme.

Les possibilités de blanchiment d'argent qu'offre ce nouveau système sont inépuisables, de même que ses conséquences potentielles sur le financement du terrorisme ou encore sur les trafics qu'il permet d'alimenter.

A mesure que les technologies évoluent, les activités criminelles s'enrichissent aussi de nouveaux moyens d'action, et de subversion.

Cette conférence régionale nous permettra d'aborder l'ensemble des défis contemporains, ce dont je me félicite étant donné l'acuité avec laquelle se posent ces questions et l'urgence d'y apporter des réponses - des réponses nécessairement communes et concertées.

Il ne fait aucun doute que notre capacité à contrer ces nouvelles menaces tient à notre aptitude à travailler ensemble et à notre faculté à promouvoir l'utilisation des outils d'INTERPOL. Ceci constitue une priorité de la stratégie 2014-16 élaborée pour la région Europe.

Cette stratégie est le fruit de près d'un an de travail et d'échanges entre le Secrétariat Général d'INTERPOL et le Comité Européen, le Comité Exécutif et des observateurs tels EUROPOL.

Je tiens à féliciter les membres du Comité Européen et son président, Mr. Borut SELAN, pour leur contribution au dynamisme sans cesse renouvelé dont fait preuve la région Europe. Mes remerciements vont également aux représentants de la Moldavie et de la Slovaquie, dont le mandat au sein du Comité Européen arrive à échéance cette année.

La stratégie 2014-16 de la région Europe vous sera présentée en détails ce matin. Je tiens ici à en souligner la pertinence au regard des axes qu'elle développe, au premier rang desquels la nécessité de consolider les partenariats de l'Organisation.

La coordination entre organisations, la mise en commun de nos moyens, les partenariats public-privé sont rendus plus que jamais nécessaires dans la situation d'austérité budgétaire actuelle, mais aussi par l'augmentation des missions tant en termes de formation ou de développement des capacités au profit des pays-membres, que pour se doter des moyens de faire face aux nouvelles menaces.

C'est une démarche qu'INTERPOL développe en interne en travaillant à la révision de ses mécanismes de financement extérieur. Le but est de guider l'Organisation dans le développement de partenariats à forte valeur ajoutée, de dégager la flexibilité nécessaire au bon fonctionnement de l'Organisation mais aussi de définir les garanties absolues, en termes de transparence et de neutralité.

Je tiens à souligner l'implication des représentants de la région Europe dans le groupe de travail responsable de cette démarche, dont les propositions seront discutées lors de la 82ème Assemblée Générale organisée en Colombie.

Au niveau opérationnel, les liens qu'entretient INTERPOL avec les organisations internationales et régionales actives en Europe ont quant à eux, fait la preuve de leur efficacité.

Je pense notamment à la contribution de l'Association des Chefs de Police d'Europe du Sud-Est à nos activités, tout comme celle de la Communauté des Etats Indépendants ou de la Task Force sur la criminalité organisée dans la région de la Baltique.

Les projets conduits avec la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo et bien sûr, avec l'Union Européenne, EUROPOL et, à l'avenir avec le Centre européen de lutte contre la cybercriminalité (EC3) jouent eux aussi un rôle déterminant dans la conduite de nos activités. De même, les partenariats avec l'ONUDC et l'OSCE se renforcent au profit, nous l'espérons, de plus de capacités et d'efficacité.

La mutualisation de nos ressources et expertise passera également par l'amélioration de la qualité des données mises à disposition, chose que l'Organisation s'est attachée à formaliser par l'intermédiaire du « règlement sur le traitement des données », en vigueur depuis juillet 2012.

Dans une perspective similaire, développer l'interopérabilité entre les bases de données disponibles en Europe constitue un enjeu crucial dont nous aurons l'occasion de parler les jours à venir. Il est à souligner la volonté affirmée de la Commission Européenne quant à concrétiser l'initiative et je m'en félicite étant donné les résultats susceptibles d'en être retirés. Le chemin sera long mais l'objectif pourra être atteint grâce à la détermination de chacun et grâce à notre volonté de trouver la meilleure solution au plus près de la réalité opérationnelle.

Qualité des données et interopérabilité figurent enfin parmi les éléments moteurs mis en place pour promouvoir l'utilisation des outils et services de l'Organisation, dans la région Europe et au-delà.

Utiliser « plus » signifie également avoir accès à « plus », ce qui nécessite que tous les membres de l'organisation puissent accéder et alimenter les bases de données de l'Organisation.

En cela, le volontarisme des pays européens par-delà les frontières régionales mérite d'être souligné.

Je cite notamment le projet ECO-GIZ visant à lutter contre les trafics en Afghanistan, au Pakistan et en Iran, trois pays qui ont vu leur infrastructure « I-24/7 » modernisée et étendue grâce à un financement de plus de 2 millions d'euros de l'Union Européenne. Depuis le début du projet, ce sont 47 nouveaux sites qui ont été connectés au système de communication d'INTERPOL.

Dans le même esprit, INTERPOL et la Commission Européenne ont lancé en 2012, le programme WAPIS qui vise à mettre en place un système d'information policière en Afrique de l'Ouest. Grâce à la création de bases de données nationales automatisées, les forces de police de 16 pays africains seront en mesure de collecter, d'analyser et de partager l'information qu'elles recueillent, au niveau régional et international.

Les enjeux de ce type de projet sont nombreux étant donné l'internationalisation des activités criminelles. Trafics de drogues et d'êtres humains, contrefaçons pharmaceutiques, propagation des activités terroristes : la sécurité de chaque citoyen ne saurait être assurée qu'en traitant collectivement des menaces auxquelles nous sommes confrontés.

C'est aussi ce à quoi INTERPOL et ses partenaires travaillent avec la mise en place de nouveaux projets tels INTERFLOW, qui cible la production et le trafic de drogue en Afrique. Trente-neuf pays, dont 12 pays de la région Europe, ont d'ores et déjà rejoint l'initiative de même qu'EUROPOL, l'Organisation Mondiale des Douanes et le Bureau International de Contrôle des Narcotiques.

La force de notre Organisation réside dans notre volonté de travailler ensemble, car nous partageons bien sûr les mêmes défis mais nous partagerons aussi et surtout nos succès.

Je ne doute pas de nos succès à venir, à commencer par le lancement officiel du Complexe Mondial INTERPOL pour l'Innovation à Singapour, à l'automne 2014.

J'ai parlé des menaces que fait peser la cybercriminalité sur la communauté internationale. Il s'agit désormais pour les forces de police d'exploiter les opportunités offertes par les Technologies de l'Information et de la Communication, ce à quoi INTERPOL dédie des efforts considérables avec la mise en place du Complexe Mondial pour l'Innovation.

Sur le plan opérationnel, le Centre INTERPOL de lutte contre la criminalité numérique (CICN) sera conçu de manière à soutenir les enquêtes sur la cybercriminalité tout en offrant une plateforme de coordination pour nos actions communes. Le Laboratoire d'informatique légale fera quant à lui office de groupe de réflexion technologique et analysera l'émergence de nouvelles menaces en matière de criminalité numérique.

Le second axe d'intervention du Complexe Mondial INTERPOL pour l'Innovation se concentrera sur des activités de prospective stratégique afin de suivre les tendances et évolutions, toujours plus rapides, de la cybercriminalité.

Les bases sont posées pour faire de ce Complexe un instrument unique de lutte contre la cybercriminalité. Les pays européens ont joué un rôle clé dans la naissance de l'Organisation, je ne doute pas que leur contribution aux activités du Complexe Mondial pour l'Innovation sera, une fois encore, déterminante.

Plus encore qu'au siècle dernier, la coopération entre forces de police, organisations internationales et régionales, acteurs publics et privés constituera un facteur clé de réussite.

Je me réjouis de passer les prochains jours ici dans le cadre de cette 42<sup>ème</sup> Conférence régionale européenne qui constituera, cette année encore, un lieu d'information, d'échanges et de débats riches d'enseignements et de propositions.

Je vous souhaite de bons et fructueux travaux.

Je vous remercie de votre attention.